

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2011\_B383**

**OBJET: Habitat et politique de la ville - Politique de la ville -Pertuis - Concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis C.P.A./SPLA - Agrément d'acquéreur pour la parcelle BV 590 sise 86 rue Notre Dame à Pertuis**

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

**Excusé(e)s :**

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 07 OCTOBRE 2011**

Rapporteur: Monsieur Bruno SANGLINE

**Objet: Politique de la Ville - PERTUIS - Concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis CPA/SPLA : agrément d'acquéreur pour la parcelle BV 590 sise 86 rue Notre Dame à Pertuis**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le Conseil de communauté du 10 décembre 2010 a adopté au titre de sa compétence Politique de la Ville, la concession d'aménagement portant sur la rénovation du cœur de ville de Pertuis et confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires. Dans ce cadre le concessionnaire a pour mission de commercialiser des îlots identifiés dégradés permettant de les restructurer et de promouvoir la création d'offre de logements en accession ou en locatif à loyer maîtrisé.

Le présent rapport propose la cession d'un immeuble situé au 86 rue Notre dame, et permettant la création d'un ou deux logements à loyer maîtrisé et d'un garage en RDC, dans le cadre de la convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en partenariat avec l'ANAH. La surface habitable est de 104 m<sup>2</sup> et le prix de cession est de 97 000 €, tel que prévu dans l'annexe 3 de la concession.

Par délibération n°2010\_A194 en date du 10 décembre 2010, le Conseil de communauté a déclaré d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence Politique de la ville, la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis et confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires

**L'article 24-V.** de la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis, et portant sur les modalités de cession, précise que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des opérateurs attributaires proposés, ainsi que le programme, le prix et les modalités de paiement. Cet article stipule aussi que pour promouvoir l'offre de logement en accession et en locatif à loyer maîtrisé, que les cessions, concernant des îlots en restructuration identifiés, se feront à prix plancher minimal tel que fixé dans l'annexe 3 « Etat des propriétés foncières, de leur prix de revient et leur prix prévisionnel de cession »

A ce titre donc, la SPLA Pays d'Aix Territoires a saisi la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, en vue de l'agrément d'acquéreur pour l'immeuble sis 86 rue Notre Dame, cadastré BV n°590 à Pertuis.

Cet immeuble a été acquis par la S.E.M.E.P.A. par adjudication le 29 juillet 2003 au prix de 63 400 € dans le cadre de l'opération de restructuration du centre ville de Pertuis 2002/2010. Il fait partie des biens de reprise transférés de la Communauté du Pays d'Aix à la S.P.L.A. "Pays d'Aix Territoires" sous forme d'apport en nature dans le cadre de la nouvelle opération centre ville 2011/2014.

Cet immeuble se compose d'un rez de chaussée élevé de deux étages, d'une surface habitable de 104 m<sup>2</sup> et diverses annexes.

Sa mise en vente a fait l'objet d'une large information sous forme d'affichage sur l'immeuble (panneau de mise en vente) et sur site internet.

- L'objectif poursuivi est de vendre l'immeuble en l'état pour une réhabilitation complète de qualité (prescription de l'architecte des bâtiments de France - Z.P.P.A.U.P.), permettant la réalisation d'un ou deux logements et d'un garage en loyer maîtrisé dans le cadre de la convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) portant sur le centre ancien de Pertuis en partenariat avec l'ANAH.

A cette fin, il est proposé de céder cet immeuble à la SCI FABERNAS 84 représentée par Madame Fabienne WEBER, pour la somme de 97 000 euros, qui s'engage à réaliser ce programme.

Cette cession a été approuvée par le comité technique de la concession en date du 24 mars 2011 en présence des représentants de la Ville de Pertuis et de la Communauté du Pays d'Aix.

L'acte de cession notarié pourra être signé aux conditions de l'obtention du permis de construire de respect du programme de réhabilitation et de l'agrément d'acquéreur

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de procéder aux acquisitions et cessions foncières, ainsi qu'à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de zones d'activités intercommunales dès lors que les crédits sont prévus au budget ;

VU la délibération n°2010\_A194 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 relative à la déclaration d'intérêt communautaire de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis

VU l'avis favorable de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 15 septembre 2011.

En fonction de ces éléments, vous voudrez bien, mes chers collègues :

- **DIRE** que l'agrément d'acquéreur pour l'immeuble BV 590 sis rue 86 rue Notre Dame, est consenti à la SCI FABERNAS 84 représentée par Madame Fabienne WEBER, pour la somme de 97 000 euros,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**OBJET: Habitat et politique de la ville - Politique de la ville -Pertuis - Concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis C.P.A./SPLA - Agrément d'acquéreur pour la parcelle BV 590 sise 86 rue Notre Dame à Pertuis**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

